

Charte de participation aux groupages

Pourquoi les groupages :

Le contexte économique actuel rend la participation aux expositions de plus en plus compliquée. L'idée de ce service est de faciliter l'accès au Concours national au plus grand nombre. Le coût, la possibilité de participer, le respect de l'environnement sont autant de facteurs positifs si quelques règles de bon sens sont respectées.

Permettre au plus grand nombre d'éleveurs de participer.

Encourager la participation de nouveaux éleveurs pour lesquels le groupage offre l'opportunité d'une première participation.

Fidéliser les éleveurs conquis par les Concours nationaux précédents.

Pérennité du service :

Les groupages ne peuvent réussir que si certaines règles de bon sens sont respectées. Les organisateurs de groupages rendent service et méritent une contrepartie. Les frais occasionnés par une telle organisation peuvent être :

- location d'une camionnette
- emprunt d'une remorque
- frais d'autoroute
- carburant
- hébergement
- repas

D'autre part, l'organisateur du groupage doit également : enloger les animaux, récupérer les catalogues et les récompenses, déloger les animaux. Il faut que l'organisateur du groupage s'y retrouve.

Il s'agit d'être raisonnable des deux côtés et tout le monde y gagnera !

Les droits et les devoirs :

Pour les participants aux groupages :

- Respect des horaires de départ et de retour
- Respect du lieu de départ et de retour
- Respect des conditions d'emballage (paniers corrects – étiquetage clair et lisible – propreté des contenants, etc...)
- Tous les documents d'enlogement doivent être bien remplis pour faciliter l'enlogement des animaux
- Documents sanitaires au complet

Pour l'organisateur du groupage : Les animaux doivent être manipulés avec précaution. Le catalogue, les cartes de jugement, les récompenses doivent revenir en bon état avec les animaux, c'est une grande responsabilité et un travail important.

Modalités tarifaires :

Dans certains cas, le coût peut être pris en charge par les sociétés d'aviculture, les fédérations régionales ou les clubs. A défaut, le coût de la participation est à définir entre tous les participants du groupage.

A titre d'exemple, la somme des frais occasionnés par le groupage peut être divisée par le nombre d'animaux, ou un forfait est établi pour tous les participants.

Mais les tarifs doivent être clairs, raisonnables et définis à l'avance. La participation est à acquitter le jour du départ du groupage.

Comment trouver un groupage dans sa région :

Sur le site de la SNC, à la page "Groupages – Concours national". Une carte de France avec tous les groupages annoncés est mise à jour régulièrement. Vous y trouverez les coordonnées de la personne qui a déclaré avoir la possibilité d'organiser un groupage.

Comment se faire connaître en tant qu'organisateur de groupage :

En prenant contact avec Philippe Hudry, prioritairement par mail : hudry@orange.fr

Préciser : nom et prénom, adresse, téléphone, adresse mail.